



Conseil communautaire à la Communauté de communes

Mercredi 18 mai 2016

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Est présenté le Compte Administratif 2015 pour le budget général et les annexes :

◆ *Budget général de la Communauté de Communes*

Le compte administratif 2015 du budget général fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	1 766 829,28 €
- Recettes de fonctionnement	2 071 746,07 €

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice est de 304 916,79 € (excédent de clôture : 444 625,89 €)

- Dépenses d'investissement	2 480 955,42 €
- Recettes d'investissement	1 387 787,61 €
d'où un déficit de	1 093 167,81 €

Et un reste à réaliser :

- en dépense	797 280,00 €
- en recettes	692 135,00 €
d'où un déficit de	105 145,00 €

Le conseil communautaire décide d'affecter une partie du résultat d'excédent de clôture en report de fonctionnement pour un montant de 244 625,89 € et d'affecter 200 000 € au compte 1068

◆ *Local commercial*

Le compte administratif 2015 du Local commercial fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Dépenses de fonctionnement	6 040,73 €
- Recettes de fonctionnement	6 229,04 €
d'où un excédent de	188,31 €

- Dépenses d'investissement	4 418,28 €
- Recettes d'investissement	3 902,60 €
d'où un déficit de	515,68 €

◆ *Ateliers Relais*

Le compte administratif 2015 de l'Atelier relais fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Dépenses de fonctionnement	57 768,38 €
- Recettes de fonctionnement	58 800,92 €
d'où un excédent de	1 032,54 €

- Dépenses d'investissement	35 639,96 €
- Recettes d'investissement	44 613,99 €
d'où un excédent de	8 974,03 €

◆ *Service AMD*

Le compte administratif 2015 du budget annexe du service A.M.D fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	296 046,31 €
- Recettes de fonctionnement	336 922,17 €
d'où un déficit de	40 875,86 €

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	2 356,65 €
d'où un excédent de	2 356,65 €

◆ *Portage de repas*

Le compte administratif 2015 du budget annexe du service Portage de repas fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Dépenses de fonctionnement	82 429,72 €
- Recettes de fonctionnement	81 030,50 €
d'où un déficit de	1 399,22 €

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	698,95 €
d'où un excédent de	698,95 €

Après en avoir délibéré, le Président s'étant retiré, le conseil de la communauté de communes accepte à l'unanimité le résultat des comptes administratifs présentés.

COMPTE DE GESTION

Le conseil de la communauté de communes :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses seront justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après s'être fait présenter l'état de l'actif au 31 décembre 2015, établi conformément aux instructions interministérielles dérivant de la comptabilité M14, et notamment par collaboration entre les services de l'ordonnateur et du receveur,

II – DECISION MODIFICATIVE N°1

La Communauté de communes du Val d'Egray propose les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
2115 Achat terrain	12 000 €	10222 FCTVA	89000 €
202 PLUI	10 000 €		
21751 Travaux de voirie	67 000 €		
TOTAL	0 €		

III – RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Madame THUILLAS fait remarquer aux élus que le logiciel des ordinateurs des bibliothèques est obsolète, c'est-à-dire que Windows ne peut plus faire de mise à jour, il n'y a donc plus d'anti-virus ce qui peut infecter l'ensemble du réseau.

Qu'est-il prévu de faire ?

Le Président indique que nous ne connaissons pas le devenir du réseau des bibliothèques avec la fusion (pas de réseau dans les autres communautés). De plus il semblerait nécessaire de changer de logiciel de bibliothèque et de l'externaliser.

M FERRON indique que le logiciel BCDI est très bien, et que la Bibliothèque Départementale des Deux-Sèvres va dédier des crédits (dans le cadre d'un appel à projets 2016) aux équipements dans le cadre du réseau.

IV – NOUVEAU TARIF DU SERVICE AMD

L'activité du service AMD nécessite la mise en place d'interventions, auprès de personnes ayant un handicap. Ces interventions justifient l'application du tarif fixé à 22.59 € / heure pour l'année 2016, lequel est validé par le Conseil.

V – CONTRAT DE LOCATION DE LA MAISON DE SANTE

Vu la création d'une SISA regroupant les professionnels de santé,

Vu l'aménagement des professionnels de santé dans les locaux de la Maison de santé

Le Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray demande l'autorisation de signer un bail professionnel avec la SISA (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) des professionnels de santé du Canton de Champdeniers et ses environs pour la location de la Maison de Santé situé Place du Château d'eau à Champdeniers, à compter du 1^{er} juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire (M Martin n'a pas pris part au vote) autorise le Président à :

- confier la rédaction des actes à Maître MARTIN,
- régler les honoraires à hauteur de 2200 € (provision sur frais d'un bail de 6 ans)
- signer le bail avec la SISA.

Monsieur le Président précise qu'une prochaine rencontre avec M. Savary a été fixée au 1^{er} juin.

La Faculté de Médecine de Poitiers sera sollicitée afin qu'une information sur la Maison de Santé du Val d'Egray soit diffusée auprès des étudiants en médecine.

L'entreprise Bressuiraise qui effectuait les travaux de peinture et le revêtement de sol pour la Maison de Santé est en liquidation judiciaire. Pour finir les travaux à hauteur des 25 000 € et au vu du code des marchés publics, il est nécessaire de consulter des entreprises.

Le Président est autorisé à choisir une entreprise pour finir les travaux.

L'inauguration de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été fixée au Jeudi 23 juin à 18h en présence de Monsieur le Préfet et Madame la Députée de la première circonscription des Deux-Sèvres.

Le Président aborde également le sujet de l'implantation de la pharmacie et précise qu'il aurait préféré le maintien d'une pharmacie dans le centre bourg historique de Champdeniers et l'ouverture d'une para pharmacie sur le site du Super U. La commune de Champdeniers avait fait une proposition alternative, au Pharmacien, dans le centre de Champdeniers mais le choix du pharmacien, monsieur Chetouane, n'est pas celui-ci.

Le Président confirme sa position du libre choix du commerçant, quel qu'il soit, de s'installer ou il le souhaite.

Jean François Ferron a rappelé que Champdeniers avait voté contre le déplacement de la pharmacie. Il indique que monsieur Capelle lui a parlé de son projet commercial qui est bien plus large que le seul déplacement de la pharmacie, pour lequel commune et communauté seraient consultés, et ne pas voir ce qui pourrait justifier une opposition à ce projet dans le cadre de la CDAC.

VI – POINT SUR LA FUSION

Réunion avec les conseillers municipaux à prévoir le 6 juillet à 20h30 après la remise des conclusions des tables rondes du bureau d'étude.

Monsieur JAMONEAU s'inquiète des besoins en personnel qualifié pour gérer les nouvelles compétences, des dossiers comme l'urbanisme ou l'économie. Le Président préconise plutôt de faire avec le personnel en place, avec une formation.

VII – POINT SUR LE PERSONNEL

Le Président informe que d'un commun accord avec la salariée, la communauté de communes met fin au contrat de Jessica PAIRAULT, initialement recruté pour 3 ans soit jusqu'en juin 2018, à compter du 7 juin 2016.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1) SCOT : courrier du Maire de St Germier (surface moyenne par parcelle)

Le Président donne lecture de la demande du Maire des St Germier qui souhaite que les élus manifestent auprès du commissaire enquêteur leurs inquiétudes vis-à-vis des surfaces moyennes par parcelle prévues par le SCOT.

2) Courrier de la région

Le Président donne lecture du courrier de la nouvelle Région quant à l'évolution du CRDD (les acteurs locaux seront associés). Un nouveau contrat sera signé d'ici 2017.

3) Invitation inauguration Maison de Santé de Pays Sud Gâtine

La Communauté fait relais de l'invitation de la Communauté de communes du Pays Sud Gâtine pour l'inauguration de leur maison de santé le 4 juin 2016 à 16h30 à Mazières en gâtine en présence de Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat.

4) Nuits Romanes

Il est proposé une motion pour exprimer le regret des élus de voir les Nuits Romanes supprimées sans concertation des élus.

5) Terrain

Une partie du terrain entre le site roller et le terrain de tennis est très sale, le Maire de Champdeniers demande que la CCVE gravillonne cette espace.

6) PLUI

Pauline Viel rappelle le planning de travail dans le cadre du recrutement d'un bureau d'études pour la constitution des PLUi de la CDC du Val d'Egray et la CDC Gâtine-Autize :

- Travail de rédaction des pièces du marché avec l'agent de la CDC Gâtine-Autize. Semaines 8 à 20.
- Envoi des documents aux exécutifs pour relecture - Semaine 21.
- Relecture des pièces du marché - Semaines 21 à 24.
- Lancement de la consultation - Semaine 25.
- Réception des offres : Semaine 36
- Analyse des offres, CAO et choix du/des cabinets : Semaines 37 à 41.
- Notification du marché – Semaine 44

Le schéma suivant indique les modalités de collaboration entre la Communauté de communes du Val d'Egray et les Communes membres. Ce schéma a été validé par la Conférence Intercommunale des Maires (9 voix pour et 0 voix contre) réunie le 17 mai 2016 :

- **Réunion du groupe de travail** : composé du technicien de la communauté, du Président et du Vice-Président en charge de l'Urbanisme et l'Aménagement de la Communauté ainsi que du prestataire retenu.
Mission : Encadrement technique de la mission et préparations des instances politiques.
Possibilité de rencontre par visioconférence.



- **Réunions du comité de suivi** : composé des membres du groupe de travail et de 2 représentants (dont le Maire obligatoirement) par commune (Champdeniers, Cours, La Chapelle-Bâton, Pamplie, St Christophe sur Roc, Ste Ouenne, Surin, Xaintray) et de la Direction Départementale

des Territoires et/ou des partenaires acteurs de l'aménagement du territoire (selon le besoin) ainsi que du prestataire retenu.

Mission : Suivi régulier et programmé. Préparation des éléments techniques pour validation par le Conseil communautaire.



- **Réunions du comité de pilotage** : composé des membres du comité de suivi + DREAL + Pays de Gâtine.
Validation aux grandes étapes de la procédure.



- **Conseil communautaire** : délibérations.

Le rôle et les modalités de fonctionnement de la Conférence Intercommunale des Maires sont retranscrits dans un règlement intérieur, annexé à la présente délibération.

Le conseil communautaire prend connaissance de l'exposé du Président et après avoir délibéré :
- ARRETE les modalités de collaboration telles que définies dans la présente délibération et son annexe,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée durant un mois dans les Mairies des Communes de la Communauté de communes du Val d'Egray et au siège de la Communauté de communes.

7) Prochains conseils

- Mercredi 22 juin à 20h30
- Lundi 11 juillet à 20h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. LEMAITRE :

M. MORIN :

M. SOUCHARD :

Mme GIRALDOS :

M. JEANNOT :

Mme HARRAULT :

Mme EVRARD :

Mme THUILLAS :

Mme ISZRAELEWICZ :

Mme BORDAGE : absente excusée

Mme PETIT : absente excusée

Mme TESSIER : absente excusée

M. BERNIER :

M. BRAUX : absent excusé

M. BARATON :

M. FERRON :

M. MARTIN :

M. MOZZI RAVEL :

M. NZECK SAM NDECK :

M. DROCHON :

M. JAMONEAU :

M. MORINEAU :

M. PETORIN : absent excusé

M. TROUVAT :